TC1445-10

NATIONS UNIES · UNITED NATIONS

SERVICE DE L'INFORMATION - OFFICE DES NATIONS UNIES A GENÈVE
INFORMATION SERVICE - UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Communiqué de presse HR/2424
18 août 1989

LA SOUS-COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME EXAMINE LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DANS LE MONDE.

Lors de la séance plénière du vendredi matin 18 août, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a poursuivi l'examen du point 6 de l'ordre du jour relatif aux violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans tous les pays, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants.

La séance de cet après-midi, qui débutera à 15 heures, sera aussi consacrée à l'étude du point 6. Après épuisement de la liste des orateurs représentant des organisations non gouvernementales, la parole sera donnée à des observateurs gouvernementaux.

Le groupe sur la détention reprendra ses travaux à 14 heures

Mme Karen PARKER (représentant des amis de la terre) attire l'attention de la Sous-Commission sur le rapport entre le respect des droits de l'homme et l'environnement. La déforestation et l'usage irresponsable de pesticides et de défoliants mettent en danger la planète. Les pays en voie de développement sont les plus touchés par ces problèmes. Son organisation a rédigé un rapport sur deux programmes de fumigation menés par les Etats-Unis au Guatémala. L'utilisation de ces produits, interdits aux Etats-Unis, ruine l'agriculture vivrière de ce pays, empoisonne l'eau potable, cause parfois la mort. Elle demande à la Sous-Commission d'envoyer un expert au Guatémala afin que ce problème soit examiné.

Mme Verena GRAF (représentant de la ligue Internationale pour le droit et la libération des peuples) note qu'en réponse aux victoires du Front de libération du peuple érythréen, le gouvernement éthiopien a intensifié ses représailles militaires contre des civils érythréens.

.../...

Les communiqués sont destinés à l'information; ils ne constituent pas des documents officiels
For use of information media; not an official record

Des milliers de personnes ont été arrêtées, séquestrées, tuées, des propriétés ont été détruites, des récoltes ont été saisies. Selon la Charte des Nations-Unies, il est du devoir des Etats de résoudre pacifiquement les conflits. Le refus de l'Ethiopie de se conformer à ce principe menace la stabilité de toute la corne de l'Afrique. Les forces armées éthiopiennes prennent peu à peu conscience de l'impasse dans laquelle se trouve le pays. Elle demande à la Sous-Commission de prier le gouvernement Ethiopien de cesser les bombardements contre la population civile, de respecter les droits de l'homme des prisonniers érythréens et d'accepter l'organisation d'un référendum en Erythrée sous les auspices des Nations-Unies.

M. Nigel HARTLEY (représentant de l'entraide universitaire mondiale) attire l'attention sur les violations des droits de l'homme en Chine. Ces dernières affectent plus particulièrement le monde de l'éducation. Le système de l'enseignement supérieur connaît une crise profonde qui ne peut être résolue par la répression. L'émergence d'un mouvement pro-démocratique parmi les étudiants est né d'un manque de liberté dans les universités et dans tout les pays. Il demande au gouvernement chinois de libérer toutes les personnes emprisonnées, de lever la loi martiale, d'accorder des compensations aux familles des victimes et de reprendre le dialogue entre le gouvernement et le mouvement pro-démocratique. S'agissant de El Salvador, il signale une accentuation de la répression exercée le plus souvent par les escadrons de la mort ou en leur nom. Le Campus de San Salvador est militairement encerclé, et est le théâtre de fréquentes incursions militaires. Le gouvernement salvadorien est sur le point de légaliser la répression.

Mme Grace SMITH (représentant de l'association mondiale des peuples autochtones) en tant que membre de la tribu des Navajo, elle accuse les Etats-Unis d'exercer une politique de discrimination systématique à l'encontre des peuples aborigènes. Les programmes visant à déplacer ces populations de leurs lieux de vie traditionnels ont pour but de détruire leur culture et leur identité. Les Etats-Unis prétendent qu'en ce qui concerne les Navajos ces déplacements ont pour objet de mettre un terme au conflit qui les opposerait à la tribu des Hopi. Or les Hopi ont toujours pris la défense des Navajos. Les Etats-Unis imposent une forme occidentale de gouvernement aux Navajos. Elle prie la Sous-Commission de demander à la Commission d'examiner ce problème lors de sa prochaine session.

Mme Judith ATTAH (expert nigérien) n'attend pas grand chose de la politique de M. de Klerk. L'Apartheid ne peut être réformé, il doit être démantelé. Elle demande à tous les acteurs militaires étrangers de se retirer du Liban. Elle relève que l'intensification de l'Intifada est dûe à la poursuite des violations des droits de l'homme dans les territoires occupés. Elle estime qu'il faut mettre un terme aux politiques de déplacement des peuples autochtones. S'agissant de la Chine, tout en reconnaissant que les récents événements sont déplorables, elle juge qu'ils relèvent d'une question interne; et appuie toutes les réformes entreprises par le gouvernement chinois. D'une façon générale, il est indispensable de comprendre ce qui provoque la violation des droits de l'homme si on veut améliorer la situation.

.../...

Mme Ellen LACOURT (représentant de la Fédération Internationale - terre des hommes) intervenant sur la situation aux Philippines, elle se déclare vivement préoccupée par les violences politiques, économiques et sociales, exogènes ou endogènes, qui s'y perpétuent, engendrant de nombreuses et fréquentes violations des droits de l'homme et provoquant de graves souffrances dans la population, y compris pour d'innombrables enfants. Elle constate que les résultats de l'action du gouvernement ne sont guère à la hauteur de l'immense et légitime espoir de la population. Elle cite quelques chiffres, confirmés par de nombreuses organisations: en trois ans, de mars 1986 à mars 1989, plus de 12 700 personnes ont été arbitrairement arrêtées pour des motifs politiques; au moins 1 883 personnes ont été victimes de tortures; 1 468 ont été victimes d'exécutions extra-judiciaires; 162 cas de disparitions involontaires ont été recencés. Les massacres arbitraires sont également nombreux lors d'actions menées par des membres de groupements paramilitaires (Vigilantes, CAFGUS). Diverses atteintes graves à la liberté frappent également des personnes agissant de manière non-violente dans différents domaines de bien-être social. Elle note également la gravité de la situation des paysans qui subissent des déplacements collectifs. La Sous-Commission se doit d'inviter le gouvernement philippin à prendre d'urgence toutes mesures sociales et autres permettant de relancer un processus de dialogue et la recherche d'un règlement non armé des conflits internes.

M. Antonio de ARAUJO (représentant de la fédération des mouvements catholiques des adultes ruraux) demande de rompre le silence qui pèse sur le Timor-Oriental qui vit un drame depuis 14 ans. Retraçant des épisodes douloureux de sa vie, il explique qu'au cours des différentes arrestations dont il a été l'objet, il a été torturé et témoin d'épouvantables scènes de sadisme. La liberté de circulation des Timorais est toujours limitée. Les arrestations et les tortures continuent. L'annonce de la prochaine visite du Pape a provoqué une nouvelle vague d'arrestations. L'ouverture du Timor-Oriental, annoncé en janvier 1989, n'a finalement profité qu'à quelques touristes. Les représentants d'organisations humanitaires ne peuvent toujours pas entrer dans ce pays. L'Eglise catholique subit aussi la répression. La situation dans les campagnes se dégrade. Beaucoup de villages ont été détruits. Certains sont sous la surveillance des militaires indonésiens. Si elle n'agit pas, la Sous-Commission contribuera à l'extermination d'un peuple.

M. Francisco CALI (représentant du Conseil Internationale des traités indiens) déclare que la situation des droits de l'homme dans ce pays ne cesse d'empirer. La violation de ces droits affecte les paysans, et les citadins, sans distinction. Néanmoins comme dans les années 1981-82, les récents massacres perpétrés par les militaires obéissent à une politique de génocide envers la population indigène. Il demande à la Sous-Commission de prendre en compte la situation du peuple guatémaltèque, en particulier celle de la population indigène; d'exiger que le gouvernement mette un terme aux assassinats, aux disparitions et aux massacres. Les guatémaltèques demandent aux Etats-Unis et à d'autres pays de cesser de fournir des armes à leur gouvernement. Il signale par ailleurs que le système de valeur des indigènes, notamment en ce qui concerne leur rapport à la nature, pourrait être une source d'enrichissement pour l'humanité.

.../...

M. Maxime TARDU (représentant du Centre International sur les recherches pénales) note un éveil des consciences en matière des droits de l'homme, notamment grâce à l'action des organisations non gouvernementales. Les Nations-Unies commencent tout juste à percevoir l'importance de la notion de prévention des violations des droits de l'homme. Bien que certains facteurs de risque aient d'ores et déjà été identifiés, les efforts restent fragmentés. Un examen global, systématique et périodique de la situation débouchant sur un rapport, est nécessaire. Il est dans l'intérêt des Etats, qui ont déjà accepté des procédures qui aboutissent à leur mise en question, de disposer d'un rapport d'ensemble équilibré qui devrait être élaboré par un groupe d'experts indépendants et pluridisciplinaires, en collaboration avec les organisations non gouvernementales. Un tel rapport permettrait d'établir des corrélations entre les différents facteurs de risque.

Mme Karen PARKER (représentant du Mouvement International des handicapés) parlant au nom de plusieurs organisations non gouvernementales, met l'accent sur la situation du peuple tibétain et prie la Sous-Commission de demander au gouvernement chinois de rétablir le dialogue. Elle attire aussi l'attention de la Sous-Commission sur le refus du gouvernement salvadorien d'autoriser l'évacuation des combattants des forces d'opposition gravement blessés ou handicapés.

Mme Luisa PERERA (représentant de Pax Romana) met l'accent sur la situation des droits de l'homme en Birmanie où la répression du mouvement d'opposition démocratique se poursuit, tandis que se préparent les élections générales prévues pour mai 1990. La situation du Timor-Oriental est aussi très préoccupante. Des informations sur de nouvelles vagues d'arrestations, de torture, d'exécutions sommaires et de "disparitions" lui sont parvenues. De plus en plus de jeunes sont arrêtés. La presse, les communications postales et téléphoniques sont surveillées, les visites des délégations étrangères sont contrôlées. Les efforts entrepris par le gouvernement pour développer le pays ne sont pas destinés à la population mais aux besoins des militaires en guerre contre la résistance timoraise, et des colons indonésiens. Elle prie la Sous-Commission de mettre en place un processus de décolonisation à travers l'organisation d'un référendum.

M. Carmel BUDIARGO (représentant de l'organisation Libération) interpelle la Sous-Commission sur la discrimination systématique dont sont victimes plus de 1,4 millions d'anciens prisonniers politiques de la part du gouvernement indonésien. Certains, qui ont été relâchés après plus de dix ans de détention sans procès, sont constamment harcelés. Leurs droits civils sont déniés: ils ne peuvent trouver un emploi, se déplacer librement, adhérer à des associations ni prendre part à la vie publique. Il demande à la Sous-Commission qu'un rapporteur spécial enquête sur cette situation. Il fait appel au gouvernement indonésien afin qu'il réhabilite ceux qui avaient été suspectés d'avoir été mêlés aux organisations bannies en 1965, qu'il cesse de classer les citoyens en fonction de leur conviction politique, qu'il révoque tous les règlements empiétant sur les droits civils.

M. Coskum SAMI (Fédération mondiale des syndicats) se déclare très préoccupé par la situation qui prévaut dans les territoires occupés et aux Philippines

.../...

ainsi que par la répression allant jusqu'au meurtre contre des syndicalistes au Guatémala et en Colombie. Il demande à la Sous-Commission de faire tout ce qui est en son pouvoir afin de mettre un terme à la violation des droits de l'homme dans ces pays. Il juge indispensable de restaurer les droits syndicaux au Soudan et de cesser de réprimer les manifestations estudiantines. La Communauté Internationale doit se préoccuper de la tragédie que vit le peuple Kurde. L'adoption par le Royaume-Uni de lois contre les travailleurs devrait aussi nous préoccuper.

M. Hrair BALIAN (représentant des avocats des droits de l'homme) estime que les récentes améliorations apportées à la situation des droits de l'homme en Turquie ne sont qu'un ravalement de façade destiné à calmer les critiques émises par la communauté Internationale. Les lois répressives sont encore en vigueur. Près de 250 000 prisonniers politiques sont toujours détenus. Certains sont torturés. Il prie la Sous-Commission d'enquêter sur les abus commis, notamment envers les Kurdes. Il demande aussi à la Sous-Commission de faire appel aux autorités soviétiques afin qu'elles organisent un référendum au Nagorno-Karabagh, qu'elles libèrent les leaders des mouvements démocratiques emprisonnés pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression, et qu'elles assurent la sécurité et la liberté de la minorité arménienne en Azerbaijan.

M. David LITTMAN (union mondiale pour le judaïsme progressiste) réitère les préoccupations de son organisation face au refus du dirigeant du mouvement palestinien d'organiser des élections libres. Choisir de poursuivre l'Intifada rend impossible tout règlement du conflit. La situation risque de s'aggraver si l'organisation de résistance islamique, qui opère à Ghaza, rejoint l'OLP. Il est urgent de nouer un dialogue basé sur la confiance mutuelle. Il est regrettable que seule la voix des extrémistes se fasse entendre. Il faut penser à ce qui peut unir les deux peuples, plutôt que de se concentrer sur ce qui les divise. S'agissant de la Chine, il espère que les dirigeants de ce pays vont poursuivre les réformes amorcées depuis dix ans.

Mme Leslie WOLFSON (représentant de l'association du Barreau). S'agissant de la Chine, elle considère que rien ne justifie le recours à la force pour mettre fin aux manifestations pacifiques. Néanmoins, la multiplication de ces manifestations a constitué une provocation à l'égard d'un gouvernement qui s'efforçait d'instaurer des réformes. Il revient à ce pays de prendre en compte les vues exprimées dans l'enceinte de la Sous-Commission et de revenir sur la voie démocratique.

M. Lopez CUSTADIO (représentant du service latino américain de paix et justice) note que le climat de détente qui a régné au sein de la dernière session de la Commission a permis à plusieurs Etats d'Amérique latine d'éviter de répondre de leurs actes en matière de violation des droits de l'homme. A titre d'exemple, le Honduras n'apparaît plus sur la liste des pays qui ne respectent pas les droits de l'homme, liste approuvée par l'Assemblée de l'organisation des Etats américains. Ce qui n'est pas conforme à la réalité. Il se dit préoccupé par la suggestion, émise dans le cadre de la Sous-Commission, de réduire la liste des pays latino américain sous prétexte

.../...

que certains pays d'autres régions du monde ne font pas l'objet d'enquêtes. En ce qui concerne les efforts pour parvenir à la paix en Amérique Centrale à travers l'accord d'Esquipulas II, il n'y a pas à être optimiste ou pessimiste, il faut se montrer réaliste. Il demande que la Sous-Commission adopte des résolutions sur le cas de la Chine, la Palestine, les Philippines, Haïti, El Salvador, la Colombie, le Chili, le Pérou et le Guatémala.

Mme Clarissa BALAN (Fédération mondiale des étudiants chrétiens) exprime sa préoccupation à l'égard de la violation des droits de l'homme en Colombie, au Guatémala et aux Philippines. Elle regrette que le gouvernement de Mme Cory Aquino ne soit pas parvenu à répondre aux attentes de la population. Des étudiants sont réprimés, et parfois tués . La situation qui prévaut en Colombie et au Guatémala montre que des gouvernements démocratiquement élus ne garantissent pas toujours les droits des peuples. Elles cite des exemples de chrétiens persécutés, voire assassinés et d'autres cas de répression au guatémala et en Colombie.

* ***** *